



Critères de prise en charge du MOOC Accueil France pour la Branche des organismes de tourisme

La Branche des Organismes de tourisme regroupe les salariés des Offices de tourisme, des Comités et Agences départementales de tourisme, des Comités régionaux de tourisme et des Relais des Gîtes de France.

La situation de prise en charge

Le MOOC Accueil France est pris en charge par AGEFOS PME pour les salariés en contrats à durée indéterminée et les travailleurs saisonniers en CDD des organismes de tourisme à jour de leurs cotisations.

Les conditions de prise en charge décrites dans cette présente notice s'appliquent également aux salariés de la Branche de la région PACA inscrit au MOOC Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les coûts pédagogiques du MOOC Accueil France sont financés dans le cadre des actions individuelles et sur des fonds mutualisés hors plafond annuel pour l'entreprise. En conséquence :

- ✓ l'inscription d'un salarié au MOOC Accueil France n'impacte ni son compte personnel de formation, ni le droit de tirage de l'entreprise lié au volume de ses cotisations versées à AGEFOS PME ;
- ✓ la prise en charge de l'inscription au MOOC Accueil France est possible sans plafond de nombre d'inscrits pour une entreprise.

Les conditions de prise en charge sont les suivantes :

- ✓ Les entreprises bénéficient d'une prise en charge intégrale des coûts d'inscription au MOOC Accueil France (300€ HT pour 24 heures de formation, soit, 12,50 € HT par heure de formation).
- ✓ Elles bénéficient également d'un forfait de 13 € HT par heure de formation effectuée pendant le temps de travail en remboursement du salaire.



La procédure de la prise en charge

Une procédure spécifique et allégée a été élaborée et validée par AGEFOS PME pour la prise en charge du MOOC Accueil France.

Les entreprises souhaitant inscrire leurs propres collaborateurs au MOOC Accueil France sont invitées à transmettre à leur délégation régionale AGEFOS PME une demande de prise en charge, appuyée par un devis délivré par Atout France, organisme de formation portant le MOOC Accueil France et partenaire d'AGEFOS PME au titre d'une convention spécifique.

- ✓ L'entreprise fait sa demande de prise en charge dans l'espace client de l'entreprise sur l'extranet d'AGEFOS PME, accessible par son N° d'adhérent figurant sur son bordereau d'appel de cotisation, ou via un formulaire disponible auprès de sa délégation régionale.

Une fois la demande instruite, la délégation régionale adresse à l'entreprise un accord de prise en charge.

En parallèle, l'entreprise se rapproche de Atout France pour communiquer les coordonnées individuelles des collaborateurs qui suivront la formation et régler leurs droits d'inscription. Atout France adresse alors aux salariés leurs codes d'accès individuels au MOOC Accueil France et ceux-ci peuvent démarrer leur formation.

A l'issue de la formation, Atout France adresse au stagiaire une attestation de suivi et d'encadrement du MOOC Accueil France comprenant ses coordonnées d'identification et un relevé de connexion spécifiant :

1. les séquences du programme de formation validées totalement ou partiellement à partir des quizz d'évaluation ;
2. les temps passés correspondant à la totalité des séquences suivies ;
3. le relevé du recours éventuel des stagiaires aux assistances pédagogiques et fonctionnelles.

Le stagiaire signe l'attestation et la remet à son employeur. Celui-ci adresse alors à sa délégation régionale AGEFOS PME la facture d'inscription de ses collaborateurs au MOOC Accueil France acquittée par ses soins, accompagnée de leurs attestations de suivi et d'encadrement individuelles signées pour remboursement des coûts pédagogique engagés.

Ceux-ci sont pris en charge intégralement par AGEFOS PME si le stagiaire a validé les trois modules de chacune des six disciplines du MOOC Accueil France et / ou si le stagiaire peut se prévaloir d'un total vingt-quatre heures de connexion au MOOC Accueil France quel que soit le nombre de modules effectivement validés.



Dans le cas contraire, et à condition que le stagiaire ait validé a minima quatre heures de connexion au MOOC Accueil France, ses coûts pédagogiques sont pris en charge au prorata temporis de ses temps de connexion au MOOC Accueil France dans la limite de 24 heures.

Les organismes comme des fédérations régionales ou départementales d'office de tourisme souhaitant inscrire au MOOC Accueil France des apprenants - issus de la branche des organismes de tourisme mais appartenant à des organismes différents - sont invités à se rapprocher de leur délégation régionale AGEFOS PME au préalable à l'inscription afin de valider auprès d'elles les modalités particulières de prise en charge mobilisables sur leur territoire en fonction des actions déjà engagées à l'échelle nationale.